

NAO 2025 4^E RÉUNION DU 31 MARS

1. Embauche poste pour poste en CDI Kimberly-Clark.

La direction ne s'engage pas sur ce point, ce qui peut amener à des baisses d'effectif si la direction le souhaite.

2. Respect de la parité femme/homme, embauches et salaires.

La direction répond qu'elle respectera l'égalité femme/homme en lien avec l'accord d'entreprise.

Réponse facile car cela ne lui coûte rien...

3. Augmentation générale de 2,2% pour l'ensemble des salariés, cadres compris, et non au mérite, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2025.

4. Revalorisation de la subvention du CSE de 1,84% à 2,20%.

La direction maintient sa position, elle considère toujours que si elle donne une subvention supplémentaire, elle impose ses conditions dans notre gestion de CSE.

La CGT rappelle une nouvelle fois que la gestion du CSE appartient aux élus du CSE et qu'une direction ne peut pas y interférer et qu'il est même illégal de vouloir l'imposer.

5. Prime d'ancienneté calculée au réel du salaire de base.

La direction s'engage à proposer une amélioration du calcul de cette prime avant les NAO 2026.

6. Passage de la prime de performance de 520 € à 700,00 € à l'ensemble des salariés, cadres compris.

Pour la direction c'est non car ces primes sont indexées.

Avec l'AG, cette prime est

revalorisée de 11,44€, nous considérons que c'est insuffisant.

7. Passage de la prime de vacances de 2 461,18 € à 2 700,00 €.

Cette prime augmente de 54,14€ avec l'indexation.

8. Augmentation de 150,00 € pour les salariés n'ayant pas eu d'évolution salariale pendant 10 ans.

Pour la direction, c'est un sujet qui doit être traité, mais ce ne sera pas dans ces NAO.

9. Augmentation des primes 2X8, 3X8, 3X8C et nuit permanente de 0,72% ce qui fait passer cette prime de faction de 16% à 16,72%.

Pour un salaire de 2 500€ cela représente une augmentation mensuelle de 18€ brut.

10. Mise en place d'une journée supplémentaire pour les salariés du 1^{er} collège, correspondant à la journée octroyée dans la convention collective pour le 2^e collège.

La direction refuse.

Nous déplorons ce manque d'équité.

11. Passage du panier de jour à 5 €, comme celui du panier de nuit.

**La CGT ne comprend pas la différence faite entre le panier de jour et celui de nuit.
Cette prime est passée de 2,5€ à 5€.**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE C'EST À VOUS DE DÉCIDER !
L'UNION FAIT LA FORCE,
TOUS ENSEMBLE POUR MAINTENIR
NOTRE POUVOIR D'ACHAT !**

